



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

RB/CH

P.V. AEECA 32  
P.V. ENEJER 26  
P.V. AIEFH 09

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la  
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les  
femmes et les hommes**

**Procès-verbal de la réunion du 04 avril 2022**

Ordre du jour :

1. Gestion de l'accueil des réfugiés venant de l'Ukraine (demande du groupe politique CSV du 15 mars 2022)
2. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile :  
La rétention en matière d'immigration (demande de la sensibilité politique déi lénk du 23 mars 2022)
3. Adoption des projets de procès-verbaux des 10 septembre 2021, 28 octobre 2021, 13 décembre 2021, 26 janvier 2022, 1er février 2022, 7 février 2022, 11 mars 2022 et 16 mars 2022
4. Dossiers européens : adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes du 26 mars au 1er avril 2022
5. Divers

\*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole

Hartmann, M. Max Hengel, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, Mme Myriam Cecchetti, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, M. Gilles Roth, M. Carlo Weber, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué  
M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Tilly Metz, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Alex Folscheid, M. Romain Nehs, M. Pierre Reding, Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Laurent Knauf, Ministère de l'Intérieur

Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire  
M. Tom Hoffmann, Stagiaire auprès de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Octavie Modert, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Chantal Gary, M. Aly Kaes, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur

\*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

\*

## 1. **Gestion de l'accueil des réfugiés venant de l'Ukraine (demande du groupe politique CSV du 15 mars 2022)**

### Situation en Ukraine

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Jean Asselborn, évoque les atrocités commises à Boutcha. Il serait difficile de comprendre que ce genre de choses se produise au 21<sup>e</sup> siècle, mais nous sommes confrontés aux faits. L'UE discutera sur son prochain paquet de sanctions contre la Russie, touchant éventuellement aussi l'importation de gaz et de pétrole. Une réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et de 9 pays associés est programmée pour ce mercredi. La guerre en Ukraine a aussi des répercussions internationales. Au Pakistan, la position du Premier ministre est contestée et mènera à des élections anticipées. Les relations entre l'Inde et les quatre pays du « Quad » sont actuellement gelés. Les capitaux russes sont en train d'être transférés dans les pays du Golfe.

### Accueil des réfugiés venant de l'Ukraine

Dans sa fonction de Ministre de l'Immigration et de l'Asile, M. Asselborn présente la situation des réfugiés ukrainiens au Luxembourg. Au cours de la dernière semaine, 350 réfugiés de l'Ukraine sont arrivés au Luxembourg, contre 1.000 personnes au cours de la semaine d'avant. L'ONA héberge actuellement 1.605 réfugiés venus de l'Ukraine, dont 88,8% ont la nationalité ukrainienne. Les réfugiés d'autres nationalités venant de l'Ukraine sont traités de la même manière que les Ukrainiens. 60% des réfugiés sont féminins, 50% sont des mineurs d'âge.

Un centre de « primo accueil » pouvant abriter 300 personnes a été installé au SHUK (structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg). Les réfugiés y sont enregistrés et, le cas échéant, ils reçoivent des soins médicaux. Dans une deuxième phase, les réfugiés sont transférés dans une des 17 structures de l'ONA dispersées dans les différentes parties du pays. Le Hall 7 de la FIL au Kirchberg, d'une capacité de 600 personnes, ne sera disponible que jusqu'au 11 avril 2022. Des hôtels et halls ont été loués entre autres à Differdange (190 lits), Nospelt et Echternach (100 lits). L'ancien bâtiment du « Wort » à Gasperich sera aménagé et pourra accueillir 100 personnes. Au total, l'ONA dispose de 2.177 lits. L'ouverture d'autres structures d'accueil sera nécessaire pour faire face au flux de réfugiés. A moyen terme, le bâtiment « T » au Kirchberg et un hall à Contern (d'une capacité de 400 à 500 personnes) seront disponibles en automne, des travaux de transformation étant en cours. Une structure provisoire de 500 lits est en construction sur un parking au Kirchberg.

Un guichet unique pour l'enregistrement et autres démarches administratives a été ouvert au site « Charly's Gare » dans la rue Emile Reuter à Luxembourg. Il sera possible d'y traiter les dossiers de 100 personnes par jour. L'ONA, la Croix Rouge et Caritas font des efforts énormes pour gérer au mieux le flux des réfugiés. La Maison médicale au Val Fleuri est ouverte aux réfugiés et y procure une aide sans complications bureaucratiques. Un projet législatif pour modifier l'article 1 du Code de la sécurité sociale dans le but d'annuler l'obligation des trois mois de franchise est sur la voie procédurale.

### Accueil dans les écoles

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, et son collaborateur M. Pierre Reding présentent les efforts faits pour faciliter l'accueil des enfants venus de l'Ukraine dans les écoles luxembourgeoises.

Environ 1.000 enfants intégreront les écoles luxembourgeoises dès le 19 avril, après les vacances scolaires de Pâques. Les enfants du cycle 1<sup>er</sup> (4 à 6 ans) seront accueillis dans les écoles des quartiers, tandis que les plus âgés peuvent fréquenter les écoles étatiques avec offre internationale. Ceci permet de se focaliser sur la langue anglaise et de procurer les élèves de diplômes reconnus dans des pays tiers et notamment en Ukraine. Les élèves seront assistés par des intervenants parlant la langue ukrainienne. 80 postes de médiateurs interculturels viennent d'être créés à cet effet par un projet de loi voté à la Chambre des Députés.

Il est aussi possible d'inscrire des enfants venus de l'Ukraine dans les écoles fondamentales des quartiers où ils suivent le programme habituel mettant l'accent sur les langues allemande et française. Ceci peut s'avérer souhaitable pour des réfugiés ayant été accueilli par des familles hôtes. Environ 90% des réfugiés choisissent la voie des écoles étatiques internationales, ce qui est considéré comme préférable de la part du Ministère. Six écoles étatiques et leurs annexes complémentaires sont à disposition.

L'accueil dans l'éducation précoce et dans les crèches se fera selon les places disponibles.

Pour l'enseignement secondaire, des classes seront créées au sein des lycées internationaux. Elles fonctionneront à deux niveaux, à savoir un niveau englobant les classes 1 à 3 du secondaire, et un niveau élevé. Les élèves qui ont assez de connaissances en langue anglaise peuvent fréquenter les classes régulières. Des offres de formation professionnelle seront combinées avec des cours de langue.

En principe, il y aura pour les élèves une séparation entre le lieu de résidence et le lieu de la scolarisation, sauf pour le niveau 1 de l'école fondamentale (4 à 6 ans). Des classes dans des structures d'accueil ne sont créées qu'exceptionnellement. Les enfants sont soumis à l'obligation scolaire et doivent fréquenter des écoles. Les offres de l'enseignement à distance à partir de l'Ukraine seront complémentaires. Il y aura tant que possible un contrôle du respect de l'obligation scolaire. Des écoles privées se sont déclarées prêtes à accueillir des élèves venus de l'Ukraine. Les règles seront les mêmes que dans les écoles publiques.

Pour les jeunes âgés de 17 ans et plus, des classes passerelles seront créées. Ce niveau correspond à celui des classes terminales en Ukraine. L'offre d'enseignement du Lycée Michel Lucius comprend des cours qui seront certifiés individuellement. L'ensemble de ces certificats mènera à un diplôme reconnu dans l'UE. Les diplômes de fin d'études secondaires ukrainiens n'étant pas automatiquement reconnus, des cours supplémentaires seront dispensés à l'école des adultes pour obtenir un diplôme de fin d'études valable au Luxembourg et dans l'UE.

Les élèves à besoins spécifiques seront pris en charge par la Commission nationale de l'inclusion et fréquenteront des centres de compétences spécialisés en psychopédagogie.

Une formation à visée professionnelle pour adultes sera aussi proposée aux réfugiés. 600 places seront disponibles pour les cours de langue française.

### Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Il est difficile de chiffrer les réfugiés d'Ukraine hébergés dans les logements privés, car pas tous ne se sont fait enregistrer auprès de la Direction de l'Immigration et de l'Asile, ce qui est pourtant une condition pour recevoir le statut de protection temporaire. Ceux qui se sont inscrits et ne sont pas hébergés dans des structures de l'ONA, reçoivent une aide d'environ 200 euros par personne, respectivement environ 1.000 euro pour une famille avec deux enfants. Les citoyens luxembourgeois hébergeant des réfugiés le font à titre bénévole ; aucune aide de l'Etat à leur égard n'est prévue pour compenser les coûts. L'égalité de traitement des réfugiés est inscrite dans la Convention de Genève. Au total, 4.069 personnes se sont fait inscrire jusqu'à présent, dont 1.605 personnes hébergées dans les structures de l'ONA et 2.400 environ dans des logements privés. 1.040 réfugiés ont jusqu'ici obtenu le statut de protection temporaire.

Lors du dernier afflux massif de réfugiés en 2015, le Grand-Duché ne disposait pas encore d'écoles fondamentales étatiques avec offre internationale. Des annexes de ces écoles sont créées dans des communes qui disposent de bâtiments vides se prêtant pour y installer des cours scolaires. Les places dans les crèches sont plus limitées car il est difficile de trouver du personnel. Le nombre d'éducateurs en relation au nombre d'enfants par groupe est fixé par la loi.

En principe, les réfugiés de toutes les nationalités peuvent être hébergés par des personnes privées. En coopération avec l'Organisation internationale de la migration (OIM), les étudiants de pays tiers ayant fait des études en Ukraine et qui sont venus au Luxembourg reçoivent l'offre soit de retourner dans leurs pays d'origine, soit de poursuivre leurs études dans un autre pays si le curriculum respectif n'est pas offert au Luxembourg. Parmi les réfugiés venus de l'Ukraine, 11,2% n'ont pas la nationalité ukrainienne. Il n'y a pas de statistiques détaillant leurs nationalités. Presque tous les réfugiés venus d'Ukraine ont des connaissances de la langue russe en tant que deuxième langue, 8% parlent le russe comme première langue.

Le Ministre de l'Immigration et de l'Asile répond à la proposition d'un député d'élaborer une convention avec les personnes privées abritant des réfugiés que les portes des structures de l'ONA restent ouvertes pour tous. Si des problèmes se posent dans les logements privés, les réfugiés peuvent à tout moment être hébergés par l'ONA. Les services du Ministère de la Famille procèdent à des contrôles des logements privés. Ce système existait d'ailleurs déjà en vigueur avant l'arrivée de réfugiés d'Ukraine.

Du nouveau personnel est recruté aussi bien au sein de l'ONA qu'à la Direction de l'Immigration et de l'Asile ainsi qu'au Ministère de l'Education nationale pour renforcer les effectifs existants.

## **2. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile :**

### **La rétention en matière d'immigration (demande de la sensibilité politique déi lénk du 23 mars 2022)**

Le Ministre évoque brièvement la prise de position du gouvernement sur la proposition de loi 7633 concernant l'interdiction d'éberger des mineurs au Centre de rétention, intervenue le 22 mars. Environ 3.500 personnes ont jusqu'ici été hébergés au Centre de rétention. Initialement, une des quatre unités avait été réservée pour des femmes et des familles. Durant la crise de Covid-19, cette unité a été abolie pour créer une unité Covid-19. Un grand nombre de personnes hébergés au Centre de rétention ont refusé de se faire vacciner, ce qui augmente leurs chances de ne pas être retournés par force dans leur pays d'origine. Chaque personne retenue reçoit 3 euros par jour. Les petits

travaux accomplis par des personnes retenues sont rémunérés à titre de 2 euros par heure. A l'intérieur du Centre de rétention, des appels par Skype peuvent se faire moyennant des GSM. Beaucoup de personnes hébergées au Centre de rétention souffrent de troubles psychiques, et le potentiel d'agressivité y est élevé. Des ONG ont accès au Centre de rétention et sont en contact avec les personnes retenues. Par ailleurs, différentes activités sont offertes au sein de la structure. La durée moyenne de rétention est actuellement de 47 jours. En 2021, la durée moyenne était de 45 jours.

En 2022, aucun mineur n'a été hébergé au Centre de rétention. En 2020, une seule famille y était retenue pour moins de 48 heures. A l'instar des Pays-Bas, des projets existent pour créer une Maison de retours réservées aux familles déboutées. Dans la plupart des cas, les familles déboutées retournent volontairement dans leur pays d'origine, des retours forcés étant une exception déplorable. Le délai de 72 heures fixé dans la loi est plus bas que dans certains autres pays. Or, le Luxembourg est critiqué par l'UE pour des dépassements de ce délai.

Au vu de l'heure avancée et de l'impossibilité de procéder à une discussion, il est décidé de revenir à ce sujet lors d'une prochaine réunion de la Commission.

**3. Adoption des projets de procès-verbaux des 10 septembre 2021, 28 octobre 2021, 13 décembre 2021, 26 janvier 2022, 1er février 2022, 7 février 2022, 11 mars 2022 et 16 mars 2022**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**4. Dossiers européens : adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes du 26 mars au 1er avril 2022**

La liste des documents est adoptée. Le Président de la Commission propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion les documents COM(2022)131 sur l'accueil de personnes fuyant l'Ukraine et COM(2022)71 sur le devoir de diligence des entreprises.

Le Ministre informe que la nouvelle proposition de directive sur le devoir de diligence des entreprises, émise le 23 février 2022, sera analysé au sein d'un groupe de travail auquel participent des fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères et européennes et du Ministère de la Justice. Dans le cas d'un consensus au sein du groupe de travail et au Parlement européen, la proposition de directive sera mise à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil. Une première réunion est prévue pour le 19 avril 2022. Les pays du Benelux élaborent par ailleurs une position commune.

**5. Divers**

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

Luxembourg, le 4 avril 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**